



## refus du propriétaire sur l'heure de départ

Par **shifette**, le **09/06/2011** à **14:39**

Bonjour, je suis nouvelle sur le forum et j'espère que vous pourrez m'aider. Voilà, l'été dernier nous sommes arrivés dans la Marne, tombés sur des proprios extras (on se voyait presque chaque week end) et cet automne, sans raison apparente pour nous, nous n'avons plus eu de nouvelles et des refus aux invitations. Nous avons donc laisser tomber.

A la fin du mois, nous déménageons de nouveau, nous avons posé notre préavis. Jusque là normal. Quand on pose une question par texto à notre proprio (son mode de communication) elle ne répond qu'à partir de la troisième fois (quand elle répond) par contre lorsqu'elle veut savoir quelque chose, si on ne répond pas dans la demi heure elle fait sonner tous les téléphones et demande pourquoi on ne répond pas. Bref, particulier quand même! Et dernièrement, elle a décidé qu'elle n'avait pas que ça à faire (en parlant de l'état des lieux) car elle travaille (parce que moi je suis au foyer) et elle ne sera là qu'à 18 heures le jour de notre déménagement (en semaine, un mercredi). On part de la marne pour le maine et loire et du coup ça nous fout la journée en l'air car on ne sait pas où dormir avec notre fille de 3 ans, ni où garer le camion (on ne va pas emménager la nuit) et ça nous fait trop de frais de revenir le lendemain pour l'état des lieux (surtout qu'on emménage ce jour là). Que peut on faire? A-t-elle le droit de nous bloquer la journée ou se doit elle d'être disponible pour ses locataires? Je vous remercie par avance de me répondre car là, on est bien ennuyé.

Par **Domil**, le **09/06/2011** à **14:53**

Vous lui envoyez une LRAR l'avisant que l'EDL sera fait le ..., à ..h, qu'à défaut de sa présence, vous lui ferez remettre les clés par huissier.

Par **shifette**, le **09/06/2011** à **15:04**

Bonjour, merci de votre réponse. Mais on ne peut plus engager de frais supplémentaires pour l'huissier (c'est d'ailleurs pour ça qu'on déménage nous mêmes). De plus nous souhaiterions faire l'état des lieux entre midi et 14 heures au lieu de 18 car nous pouvons garer le camion une fois arrivés sur place sauf si c'est trop tard, ce qui sera le cas. Donc le problème est : peut on la forcer à venir juste pour quelques heures de décalage? Comment se présente la procuration qu'elle peut faire à son mari qui lui est sur place? Est ce un papier officiel ou juste un mot écrit de sa main? Merci d'avance pour les réponses.